Toute personne à qui le failli doit quelque chose aura le droit de se présenter, en cas de banqueroute, et pourra obtenir une quantité de biens proportionnelle aux droits qu'elle établira.

Ce bill est la pour la première fois.

## BATEAUX-PASSEURS AU TERMINUS DU CHEMIN DE FER DU NORD.

M. LANDRY demande si le gouvernement est venu à quelque entente avec les propriétaires actuels du chemin de fer "Québec, Montréal, Ottawa et Occidental" relativement à la construction de bateaux traversiers pour relier le terminus de ce chemin avec le terminus du chemin de fer Intercolonial, et quelles sont les bases de cette entente.

Sir CHARLES TUPPER: Je dois dire, en réponse à l'interpellation de l'honorable député, qu'il n'y a pas encore eu d'entente à ce sujet avec les propriètaires du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

#### RAPPORTS.

Les rapports suivants sont déposés sur le bureau:

Les Comptes Publics du Canada pour l'exercice 1881-82, et aussi le Rapport de l'auditeur-général sur les comptes de credits pour l'exercice 1881-82.—(Sir Leonard Tilley.)

Les Tableaux du commerce et de la navigation du Cana-

da pour l'exercice 1881-82.—(M. Bowell.)

Sir JOHN A. MACDONALD propose que la Chambre s'ajourne.

La motion est adoptée, et la Chambre s'ajourne à 3.35 houres p.m.

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Vendredi, 16 février 1883.

M. l'Orateur prend le fauteuil à trois houres.

PRIÈRE.

### RAPPORTS.

Les rapports suivants sont déposés sur le bureau:

Rapport du ministre des travaux publics pour l'exercice de 1881-82, sur les travaux soumis à son contrôle.—(Sir Hector Langevin.)

Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1882.—(Sir Hector Langevin)

Rapport sur l'état de la milice du Canada pour l'année

1882.—(M. Caron.)

Rapport de la division des affaires des Sauvages pour l'année expirée le 31 décembre 1882.—(Sir John A. Macdo-

Rapport, Etats et Statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1882.—(M.

Rapport sur l'adultération des substances alimentaires, lequel est le supplément N° III du département du Revenu de l'Intérieur, 1882.—(M. Costigan.)

Neuvième Rapport sur les poids et mesures, lequel est le Supplément No II du rapport du département du Revenu de l'Intérieur, 1882.—(M. Costigan.)

M. BEATY.

## PETITIONS CONCERNANT LES BILLS PRIVES.

M. BEATY: Je propose que le délai prescrit pour la réception des pétitions concernant les bills privés si it prolongé jusqu'à jeudí, le premier jour de mars prochain, suivant la recommandation du Comité des Ordres Pormanents.

M. BLAKE: On a déjà demandé de ne pas prolonger, règle générale, le temps fixé pour la réception des pétitions concernant les bills privés, et de n'en recevoir aucun après la date prescrite, sauf dans les cas extraordinaires. Un instant, j'avais cru, à une session précédente que nous allions

mettre cette recommandation en pratique.

Au début de ce nouveau parlement, je ferai remarquer aux honorables messieurs qui contrôlent les procedes de la Chambre-sans rien proposer cependant sous forme de motion—que si nous devons faire entendre, en prolongeant à chaque session le délai, que ce n'est là qu'une formalité, il vandrait mieux accorder de suite une période de temps suf-fisante, et ne la prolonger que pour des raisons valables; autrement, l'on s'habituera à ne considérer le premier délai que comme un simple brutum fulmen.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je pense avec mon honorable ami que l'on devrait s'en tenir à la règle sur ce point. Toutefois, je crains que, pratiquement, le délai soit trop court et qu'il faudrait l'étendre davantage, en modifiant, en conséquence, l'ordre permanent.

Après que le délai aussi prolongé scrait expiré, l'on ne devrait recevoir aucune pétition, excepté dans les cas excep-

Le but de la règle est d'empêcher que l'on ne prenne par surprise des gens du dehors dont les intérêts pourraient être lésés par certains bills. Il vaudrait peut être mieux décider s'il ne serait pas préférable de prolonger le délai de trois ou quatre semaines, au lieu de quinze jours, et d'appliquer strictement la règle, sauf dans les circonstances extraordinaires.

La motion est adoptée.

# COMITE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je propose la nomination d'un comité spécial chargé d'aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et devant faire partie d'un comité mixte des deux Chambres nommé au sujet de la dite bibliothèque, et que ce comité soit com-posé de MM. Blake, Cameron (Huron), Colby, Daly, Davies, Desjardins, Fortin, Houde, Jenkins, Laurier, Ouimet, Scriver, Tassé, Weldon, Wells et Wright.

La motion est adoptée.

## COMITÉS PERMANENTS.

Sir JUHN A. MACDONALD: Je propose que la Chambre donne son concours au rapport du comité spécial nommé pour préparer et rapporter les listes des membres devant composer les comités permanents de cette Chambre, en ce qui concerne les comités suivants: Privilèges et élections; Lois expirantes; Chemins de ser, canaux et télégraphes; Bills privés; Impressions; Comptes publics; Banques et commerce; Immigration et colonisation.

M. BLAKE: Il a été proposé par un honorable membre de la droite d'inaugurer un nouveau système à l'égard des comités et de rédnire considérablement le nombre des membres du comité des Comptes Publics. En thèse génénale, je ne désapprouve pas la proposition. Je suis d'avis, en effet, que nous pourrions expédier beaucoup mieux les affaires publiques, si nous appliquions la même règle à tous les comités.